

LES PÔLES ESPOIR AVIRON RÉGIONAUX

PREAMBULE

La fédération a adopté et approuvé lors de son Comité directeur du 19 février 2022 la Stratégie pour la Haute Performance et le Haut-Niveau 2021-2024.

Ce document-référence dresse le cadre de la campagne de recrutement des pôles pour la saison 2022/2023.

Le projet de performance fédéral (PPF) attendu pour la fin avril viendra préciser pour la durée complète de l'olympiade le cadre et la structuration des pôles espoirs régionaux.

En fonction de la capacité d'accueil et du niveau sportif des candidats, les pôles Espoir régionaux accueillent prioritairement les U17 et U19 hommes et femmes.

1) OBJECTIFS DES PÔLES ESPOIR AVIRON RÉGIONAUX

Les objectifs du pôle Espoir sont :

- d'offrir aux sportifs les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau,
- de renforcer les moyens de préparation de l'élite,
- de proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation scolaire, professionnelle ou supérieure.

Les objectifs d'un sportif intégrant un pôle Espoir Aviron doivent être les suivants :

Sur le plan sportif :

- accéder à un des pôles espoirs rattachés à un pôle France ou à un des pôles France
- intégrer un collectif national.

Sur le plan scolaire et/ou universitaire :

- amorcer des études dans le cadre de filières dont le cursus doit être aménagé.

Sur le plan médical :

- suivre le protocole de la surveillance médicale réglementaire précisé par les textes en vigueur et le règlement médical de la FFA.

2) CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Avoir retourné un dossier complet d'inscription dûment signé par toutes les parties.
- Satisfaire aux exigences médicales.
- S'engager dans une formation aménagée à proximité du pôle Espoir lui permettant au moins un entraînement quotidien sur le pôle.

3) DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Avant le 22 avril 2022

Les candidatures doivent être adressées au Directeur Technique National de la FFA

ATTENTION:

Il est à noter que faire acte de candidature aux pôles Espoir Aviron ne constitue en aucun cas une inscription aux différentes formations proposées sur les lieux de résidence des pôles.

Les intéressés devront traiter individuellement leurs inscriptions auprès des écoles ou universités en respectant la date de clôture du dispositif Parcoursup qui est fixée au 30 mars 2022 en tenant informé le responsable du pôle qui peut apporter son concours. Attention : il est rappelé que chaque candidat doit préciser son statut SHN lors de son inscription Parcoursup.

Les pré-inscriptions seront enregistrées par la FFA sur le **Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)**. Il est impératif que les dossiers soient complets et que la date limite soit scrupuleusement respectée. La validation sera réalisée par la FFA à l'issue de la commission d'admission sur le portail « PSQS ».

4) DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir:

- Lettre de motivation manuscrite,
- Feuille de renseignements jointe dûment complétée et signée,
- Dossier médical joint dûment complété et signée,
- Livret scolaire ou universitaire des deux dernières années.

Les candidatures ne pourront être prises en compte que dans la mesure où les dossiers seront complets.

5) INSTRUCTION DES DOSSIERS

Première quinzaine de juin, les candidats seront retenus après étude de leur dossier par la Direction Technique Nationale.

Le fait de faire acte de candidature n'offre pas la certitude d'être retenu.

Pour les étudiants **il est donc impératif**, en raison de la date limite de dépôt des dossiers dans les établissements du secondaire ou de l'inscription et la saisie des vœux sur le site « Parcoursup » de prévoir son inscription dans plusieurs établissements.

6) INSCRIPTION, REINSCRIPTION ET MAINTIEN DANS LA STRUCTURE

L'inscription en pôle Espoir sera effective à la date de rentrée du pôle et confirmée en octobre par la FFA. Le maintien dans le pôle sera ré-examiné entre le 31 décembre 2022 et au 31 mars 2023 par la commission de sélection (DTN, Consultant Exécutif HN/HP, responsables des pôles, responsable du suivi socio-professionnel, médecin du suivi). Seront pris en compte, les performances réalisées lors de toutes les épreuves du chemin de sélection, la qualité de l'investissement aux entraînements quotidiens, le comportement au sein de la structure ainsi que les résultats scolaires et universitaires.

Une convention individuelle fixera les engagements réciproques de la FFA et du sportif intégré à un pôle Espoir.

7) FILIERES D'ETUDES AMÉNAGÉES

Contactez le responsable du pôle.

8) ENGAGEMENTS DU SPORTIF

Le sportif inscrit dans un pôle Espoir s'engage :

- à respecter les créneaux d'entraînements et autres animations proposées par le responsable du pôle dans le respect des contraintes de formation, du programme d'entraînement et du calendrier du secteur concerné.
- à participer à toutes les étapes du chemin de la sélection,
- à profiter des aménagements de formation proposés pour optimiser les temps consacrés à l'entraînement sportif,
- à ne participer à des régates avec son club, que sous réserve de l'accord du responsable du pôle,

- à rester licencié dans son club d'origine autant que possible. Le règlement des mutations (annexe 9 du règlement intérieur de la FFA) est joint en annexe.

Le non respect de l'un au moins de ces engagements peut conduire à l'exclusion du pôle.

9) HEBERGEMENT ET REPAS

Ils s'effectuent au choix des sportifs et en fonction des possibilités offertes, soit en internat soit en externat.

10) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

S'adresser à :

- **Responsable service structures et suivi SHN** : Sébastien TANT - F.F.A. - 17 boulevard de la Marne 94736 Nogent sur Marne Cedex
Tél 06 47 59 81 41 – FFA : 01 45 14 26 63
Adresse email : sebastien.tant@ffaviron.fr
 - **Assistante : Caroline Autour - F.F.A.** – 17 boulevard de la Marne 94736 Nogent sur Marne Cedex
Tél : 01 45 14 26 58
Adresse email : caroline.autour@ffaviron.fr
 - **Pôle Espoir NOUVELLE AQUITAINE BORDEAUX** : Sébastien GRANIER – Ligue Nouvelle Aquitaine – 2 avenue de l'Université – 33400 TALENCE
Tél : 06 88 21 79 65
Adresse email : sebastien.granier@ffaviron.fr
- 11) **Pôle Espoir PACA – SAINT-CASSIEN** : Loïc MARIAGE – 44B avenue de la Marne – Résidence Cimiez le Haut – 06100 NICE
Tél : 06 19 57 60 54
Adresse email : loic.mariage@ffaviron.fr
- 12) **Pôle Espoir ILE-DE-FRANCE – VAIRES-SUR-MARNE** : Yvan DESLAVIERE – LIFA – Ile de loisirs de Vaires sur Marne – 77360 VAIRES SUR MARNE
Tél : 06 08 70 48 46
Adresse email : yvan.deslaviere@ffaviron.fr
- 13) **Pôle Espoir HAUTS DE FRANCE - CALAIS PAARC** : Frédéric DOUCET – 11 rue de Beauvais, appt 20 – 60280 MARGNY LES COMPIÈGNE
Tél : 07 64 81 12 34
Adresse email : frederic.doucet@ffaviron.fr
- **Pôle Espoir NORMANDIE - ROUEN** : Antoine BELTRAMELLO – 4, allée du Val aux daims – 76160 SAINT LÉGER DU BOURG DENIS
Tél : 06 61 77 53 48
Adresse email : antoine.beltramello@ffaviron.fr



Sébastien TANT
Conseiller Technique National
Responsable de service
Structures / Equipements / Suivi SHN



Sébastien VIEILLEDENT - OLY
Directeur Technique National